

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

ARRETE DU MAIRE
N°52
PARKING RÉSERVÉ

Le Maire de. NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents, il convient d'organiser le stationnement des véhicules pendant la fête des écoles et un mariage le samedi 25 juin 2022 de 12h à 18h.

Vu l'intérêt général,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Le stationnement sera réservé aux véhicules du mariage sur le parking devant la salle des fêtes.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Article 3 : Ampliation sera adressé :

- A Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 22 juin 2022

Le Maire Jean Pierre FONDRILLE

